VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE
Service Urbanisme
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084.32.70.20
E-mail : urbanisme@marche.be

ANNEXE 25

URBANISME
-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	**Monsieur SAYHAR Yusuf**
SITUATION DU PROJET	**Rue du Plantis, 2 à Marche-en-Famenne** division 1, section A n° 541/4A
NATURE DU PROJET	**extension d'une habitation**
MOTIF DE L'ANNONCE	**écarts au guide communal d'urbanisme (aire urbaine de bâti discontinu) :** **- 2.3.2.5.2. : volumétrie de toiture : volume secondaire à toiture plate;** **- 2.3.2.4.2. : recula latéral droit inférieur à 3 m (2 m);** **- 2.3.2.6.7. : baies et ouvertures : baies à dominante horizontale;** **- 2.3.2.9.1. : Matériaux d'élévation : brique de ton blanc;**
REFERENCE DOSSIER	**PU/2025/056**

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/06/2025 au 26/06/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
  Collège communal
  Boulevard du Midi, 22
  6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 6 juin 2025